

**PROCES - VERBAL DES RESULTATS DES DEPOUILLEMENTS
RELATIF A L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
A LA COMMISSION RECHERCHE DE LA FACULTE SOCIETES ET HUMANITES
ET AUX CONSEILS DE GESTION DE COMPOSANTES INTERNES
D'UNIVERSITE PARIS CITE**

Scrutin du jeudi 23 novembre 2023

Le Président d'Université Paris Cité,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 modifié portant création de l'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2023-26 du Conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Édouard KAMINSKI en tant que Président de l'université ;

Vu l'arrêté n° 2023-204 du 27 octobre 2023 relatif à l'élection des représentants des personnels à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités et aux conseils de gestion de composantes internes d'Université Paris Cité ;

Vu l'arrêté n° 2023-2017 du 13 novembre 2023 relatif à la recevabilité des candidatures à l'élection des représentants des personnels à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités et aux conseils de gestion de composantes internes d'Université Paris Cité ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement du scrutin du 23 novembre 2023.

Les résultats du scrutin du 23 novembre 2023 sont les suivants :

Article 1- FACULTE DE SANTE

Article 1.1 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE MEDECINE

Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Médecine d'Université Paris Cité au titre du collège B - autres enseignants et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	442
Nombre / pourcentage de votants :	6 / 1,36 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages valablement exprimés :	4
Quotient électoral :	4

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Fabrice UHEL »	4	1	0	1



Article 1.2 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR D'ODONTOLOGIE

Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR d'Odontologie d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	54
Nombre / pourcentage de votants :	18 / 33,33 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages valablement exprimés :	16
Quotient électoral :	16

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Jean-Marc DURAND »	16	1	0	1

Article 1.3 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE PHARMACIE

Article 1.3.1- Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Pharmacie d'Université Paris Cité au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	77
Nombre / pourcentage de votants :	23 / 29,87 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	7
Suffrages valablement exprimés :	16
Quotient électoral :	16

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Florence LECLERC »	16	1	0	1



Article 1.3.2 - Pour l'élection du conseil de gestion de l'UFR de Pharmacie d'Université Paris Cité au titre du collège B - autres enseignants et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	128
Nombre / pourcentage de votants :	18 / 14,06 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	8
Suffrages valablement exprimés :	10
Quotient électoral :	10

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Ioana FERECATU »	10	1	0	1

Article 1.3.3 - Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Pharmacie d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	158
Nombre / pourcentage de votants :	33 / 20,87 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	5
Suffrages valablement exprimés :	28
Quotient électoral :	28

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Samantha CONTI »	28	1	0	1



Article 2 – FACULTE DES SCIENCES

Article 2.1 - CONSEIL DE L'ECOLE D'INGENIEURS DENIS DIDEROT

Pour l'élection au conseil de l'École d'ingénieurs Denis Diderot d'Université Paris Cité au titre du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	11
Nombre / pourcentage de votants :	4 / 36,36 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	4
Quotient électoral :	4

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Darine CHOUEIKANI »	4	1	0	1

Article 2.2 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE MATHEMATIQUES

Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Mathématiques d'Université Paris Cité au titre du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	104
Nombre / pourcentage de votants :	29 / 27,88 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	29
Quotient électoral :	29

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Olivier MAURICE-BOKANOWSKI »	29	1	0	1



Article 2.3 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE PHYSIQUE

Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Physique d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	137
Nombre / pourcentage de votants :	31 / 22,63 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	31
Quotient électoral :	31

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Sébastien ZAPPINO »	31	1	0	1

Article 2.4 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE

Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Mathématiques et Informatique d'Université Paris Cité au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	2
Nombre d'électeurs inscrits :	16
Nombre / pourcentage de votants :	6 / 37,5 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	6
Quotient électoral :	3

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « UFR Math-Info »	6	2	0	2



Article 2.5 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR D'INFORMATIQUE

Article 2.5.1- Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR d'Informatique d'Université Paris Cité au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	28
Nombre / pourcentage de votants :	7 / 25 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	7
Quotient électoral :	7

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Giulio MANZONETTO »	7	1	0	1

Article 2.5.2 – Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR d'Informatique d'Université Paris Cité au titre du collège B - autres enseignants et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	57
Nombre / pourcentage de votants :	9 / 15,79 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	9
Quotient électoral :	9

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « B »	9	1	0	1



Article 3 - FACULTE SOCIETES ET HUMANITES

Article 3.1 - COMMISSION RECHERCHE DE LA FACULTE

Pour l'élection à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	361
Nombre / pourcentage de votants :	136 / 37,67 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	25
Suffrages valablement exprimés :	111
Quotient électoral :	111

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « FO ESR »	111	1	0	1

Article 3.2 - CONSEIL DE L'IUT DE PARIS-RIVES DE SEINE

Pour l'élection au conseil de l'IUT de Paris-Rives de Seine d'Université Paris Cité au titre du collège Enseignants vacataires :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	4
Nombre / pourcentage de votants :	2 / 50 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	2
Quotient électoral :	2

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « L'IUT de demain »	2	1	0	1



Article 3.3 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR D'ETUDES ANGLOPHONES

Article 3.3.1 – Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR d'études anglophones d'Université Paris Cité au titre du collège au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	19
Nombre / pourcentage de votants :	3 / 15,78 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	3
Quotient électoral :	3

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Frédéric OGÉE »	3	1	0	1

Article 3.3.2 – Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR d'études anglophones d'Université Paris Cité au titre du collège au titre du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	46
Nombre / pourcentage de votants :	15 / 32,61 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	15
Quotient électoral :	15

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « Laetitia COUSSEMENT »	15	1	0	1



Article 3.4 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Article 3.4.1 - Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Sciences humaines et sociales d'Université Paris Cité au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	48
Nombre / pourcentage de votants :	16 / 33,33 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages valablement exprimés :	15
Quotient électoral :	15

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Razmig KEUCHEYAN »	15	1	0	1

Article 3.4.2 - Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Sciences humaines et sociales d'Université Paris Cité au titre du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés :

Après vérification du procès-verbal de dépouillement et recomptage des enveloppes, il a été constaté que le nombre d'enveloppes dans l'urne ne correspondait pas au nombre de votants. En effet, il y a eu 22 votants et l'urne contenait 44 enveloppes. Chaque électeur a eu la possibilité de voter deux fois.
Le scrutin est donc invalidé pour cause d'irrégularité manifeste qui engendre l'insincérité du scrutin.

Article 3.4.3 - Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Sciences humaines et sociales d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	51
Nombre / pourcentage de votants :	23 / 45,10 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages valablement exprimés :	22
Quotient électoral :	22

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Alma SILVA REYES »	10	0	0	0
Liste « Cédric CHANTELLY »	12	0	1	1



Article 3.5 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE GEOGRAPHIE, HISTOIRE, ECONOMIE ET SOCIETES

Article 3.5.1 - Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Géographie, Histoire, Économie et Sociétés (GHES) d'Université Paris Cité au titre du collège au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés :

	Au titre du collège Enseignants vacataires
Sièges à pourvoir :	2
Nombre d'électeurs inscrits :	36
Nombre / pourcentage de votants :	12 / %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	12
Quotient électoral :	6

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « Petia KOLEVA »	6	1	0	1
Liste : « Nathalie KOUAME »	6	1	0	1

Article 3.5.2 - Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Géographie, Histoire, Économie et Sociétés (GHES) d'Université Paris Cité au titre du collège au titre du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	60
Nombre / pourcentage de votants :	6 / 10 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	6
Quotient électoral :	6

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Thibaud DEGUILHEM »	6	1	0	1



Article 3.6 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

Article 3.6.1 – Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Institut de Psychologie d'Université Paris Cité au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	32
Nombre / pourcentage de votants :	8 / 25 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages valablement exprimés :	7
Quotient électoral :	7

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Manuelle DE LUCA »	7	1	0	1

Article 3.6.2 – Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Institut de Psychologie d'Université Paris Cité au titre du collège du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	2
Nombre d'électeurs inscrits :	74
Nombre / pourcentage de votants :	15 / 20,27 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages valablement exprimés :	14
Quotient électoral :	7

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « Marion BOTELLA »	8	7	0	1
Liste « Léa PLESSIS »	6	0	1	1



Article 3.7 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR INSTITUT HUMANITES, SCIENCES ET SOCIETES

Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Institut Humanités, Sciences et Sociétés (IHSS) d'Université Paris Cité au titre du collège du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	2
Nombre d'électeurs inscrits :	59
Nombre / pourcentage de votants :	11 / 18,64 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	11
Quotient électoral :	5,5

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Refonder l'IHSS »	11	2	0	2

Article 3.8 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR LETTRES, ARTS ET CINEMA

Article 3.8.1 – Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Lettres, Arts et Cinéma (LAC) d'Université Paris Cité au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	20
Nombre / pourcentage de votants :	7 / 35 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	7
Quotient électoral :	7

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Cécile NARJOUX »	7	1	0	1



Article 3.8.2 – Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Lettres, Arts et Cinéma (LAC) d'Université Paris Cité au titre du collège du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	38
Nombre / pourcentage de votants :	8 / %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages valablement exprimés :	7
Quotient électoral :	7

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste : « Olga KOBRYN »	7	1	0	1

Article 3.9 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE LINGUISTIQUE

Pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Linguistique d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés :

Sièges à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	13
Nombre / pourcentage de votants :	8 / 61,54 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	8
Quotient électoral :	8

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « Loïc LIEGEOIS »	8	1	0	1

Article 4 - MANDATS :

S'agissant d'élections partielles, la durée du mandat correspond à la durée du mandat des élus restant à courir avant un renouvellement complet.

Le mandat des membres des conseils court à compter de la publication du présent arrêté.



Article 5 - RECOURS :

Les médiateurs académiques (article D. 222-42-1 du code de l'éducation), reçoivent les réclamations concernant les opérations électorales décrites aux articles D. 719-1 à D. 719-37 du code de l'éducation.

Tout électeur ainsi que le Président de l'université et le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois.

La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par le recteur, exerce les attributions prévues aux articles D. 719-8 et D. 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.

Article 6 - PRISE D'EFFET :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci au recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France.

Article 7 - EXÉCUTION :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le **27 NOV. 2023**
Le Président de l'université



Édouard KAMINSKI

Transmis au rectorat le : **27 NOV. 2023**

Affiché le : **27 NOV. 2023**